



Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2021

1. Proposition d'achat de terrain chemin de la Rénière

Un promoteur immobilier, chargé de la vente d'un terrain au lieu-dit la Rénière, a contacté la Mairie concernant une parcelle située devant l'accès de ce terrain. Cette parcelle, d'une surface de 13 m², propriété d'un particulier, a toujours été entretenue par la Commune. Afin de faciliter l'accès à cette future propriété et de faciliter la vente, le conseil décide de racheter ce terrain.

2. Demande d'installation de pylone pour la téléphonie

La société IFT Télécom a fait une demande pour une éventuelle installation sur la Commune d'un pylône pour la téléphonie mobile. Après discussion, le conseil souhaite avoir plus de renseignements avant de prendre une décision.

3. Eclairage public

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en concurrence la société Inéo avec le prestataire actuel concernant la maintenance de l'éclairage public.

4. Achat d'ordinateurs pour l'école

Les enseignantes ont sollicité la Commune pour l'achat d'ordinateurs portables. C'est la société Service Bureau Informatique qui a été retenue. De plus, le conseil va se renseigner pour mettre en place un système de maintenance pour le parc informatique de l'école.

5. Projet numérique école - demande de subvention

Un plan de relance dans le cadre de la transformation numérique de l'enseignement fait l'objet de subventions à hauteur de 70% des dépenses engagées. Le conseil va faire la demande pour l'achat des ordinateurs portables.

6. Diagnostics logements communaux

Des subventions peuvent être allouées dans le cadre d'actions menées en faveur des rénovations énergétiques. Pour ce faire, un bilan énergétique de chaque locatif doit être effectué. C'est la société ADN qui a été retenue pour un montant de 1 368 €.

7. Réfection de la peinture du portail de l'école

La réfection de la peinture thermolaquée du portail de l'école s'élève à la somme de 920,46 €. La peinture sera réalisée pendant les vacances de Pâques.

8. Devis balayage de la voirie

Le conseil accepte la proposition de faire intervenir une entreprise de balayage des trottoirs 3 fois par an. Afin d'établir le coût global, il reste à déterminer le nombre de kilomètres que cela représente et savoir si d'autres communes aux alentours seraient intéressées afin de pouvoir négocier des prix au niveau des frais de déplacement.

9. Droit à la formation des élus

Dans le cadre de la formation des élus, une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction doit y être consacrée chaque année.

10. Projet skate-park

La commission de travail en charge du dossier du skate-park a présenté le projet. Celui-ci a été validé par le conseil. Des démarches vont être effectuées pour obtenir des subventions.

11. Questions diverses :

- Le dossier des lignes directrices de gestion du personnel communal a été envoyé au comité technique pour validation.
- La Commune a financé un nouvel achat de 4 masques en tissu de catégorie 1 pour les enfants de l'école pour un coût total de 457,60 €.
- Une entreprise spécialisée dans le reconditionnement de matériel médicalisé propose ses services. Des compléments d'informations seront prochainement transmis à la population.
- Présentation du plan de relance Cap 21.
- Le transformateur électrique situé devant la Mairie va être renouvelé et déplacé.